



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 7 JUILLET 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Zohra OUAGUEF

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Steeve BRIOIS.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Louis COTTIGNY;

**BILAN DE LA PHASE DE PRÉFIGURATION 2024 ET DÉPLOIEMENT DU  
SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE DANS LE PAS-DE-  
CALAIS EN 2025**

(N°2025-316)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.113-1 et suivants, L.114-1 et suivants et L.116-1 et suivants ;

**Vu** la Loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-530 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Schéma

Autonomie 2023 - 2027 : Vivre en autonomie dans un département inclusif » ;

**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

**Vu** la délibération n°2024-327 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 « Convention CNSA/Département pour la préfiguration du service public départemental de l'autonomie (SPDA) » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Après** en avoir informé la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités humaines » lors de sa réunion en date du 24/06/2025 ;

### **INFORME l'Assemblée,**

#### **Article unique :**

Du bilan de la phase de préfiguration 2024 et du déploiement du service public départemental de l'autonomie dans le Pas-de-Calais en 2025, tels que présentés au rapport et en annexes joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 7 juillet 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# Le service public départemental de l'autonomie

Rapport final

Département du Pas-de-Calais

Février 2025





- 1 Consortium**

- 2 Gouvernance et équipe projet

- 3 Conduite de la préfiguration

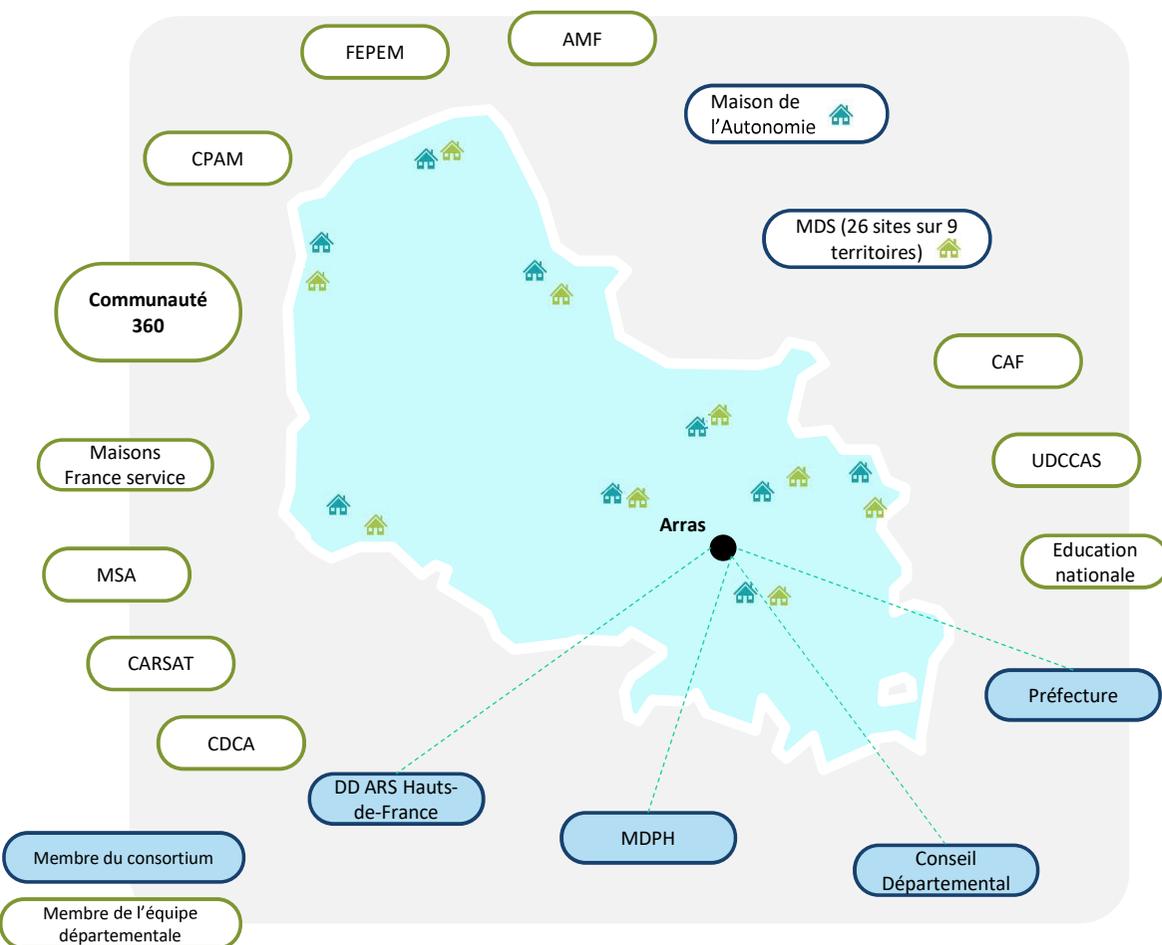
- 4 Actions réalisées et premiers impacts

- 5 Evaluation de la préfiguration

- 6 Suites envisagées

- 7 Avis des membres du consortium

# Présentation du consortium



**Cartographie à actualiser au regard du territoire (cf  
feuille de route V1)**

## Constitution du consortium

- **La composition du consortium**

Le consortium est constitué de quatre acteurs : Le Conseil départemental, l'ARS, la MDPH et la Préfecture du Pas-de-Calais.

En complément une équipe départementale a été constitué avec les acteurs clés du maillage départementale.

- **Le CDCA**

Le CDCA est investi dans la démarche SPDA 62. Les Vice-présidents ont été mobilisé notamment dans le cadre du séminaire départemental. Les pistes de travail sont présentées et arbitrées en réunion de bureau et des temps de travail sont réalisés avec l'ensemble des membres. Il a été acté que le CDCA serait garant de la bonne mise en œuvre du SPDA sur le Pas-de-Calais, notamment dans la participation des personnes concernées.

- 
- 1 Consortium
  - 2 Gouvernance et équipe projet**
  - 3 Conduite de la préfiguration
  - 4 Actions réalisées et premiers impacts
  - 5 Evaluation de la préfiguration
  - 6 Suites envisagées
  - 7 Avis des membres du consortium

# Gouvernance et équipe projet

Instances de gouvernance et de pilotage	Prérogatives	Membres	Fréquence
Equipe projet départementale	Préfiguration et suivi de la généralisation	CD / ARS / Préfecture / MDPH	1 fois par mois
Commission Départementale autonomie	Suivi de la feuille de route départementale	Equipe projet dep + VP / CPAM / CARSAT / MSA / CAF / éducation nationale / FEPEM / UDCCAS / Réseau France service / DEETS	2 fois par an
Comité territoriale de l'autonomie	Déclinaison locale de la feuille de route	Territoire et partenariat	2 fois par an

Membres de l'équipe projet	Structure	Rôle
BOULENGER Ludivine	CD 62 DAS	Directrice autonomie santé
DENYS Julien	ARS	Directeur Pas-de-Calais
FLAHAUT François	Préfecture	Sous-préfet en charge
GINDREY Luc	MDPH	Directeur

Membres de l'équipe projet interne CD 62	Structure
BOULENGER Ludivine	CD 62 DAS
PIEKARSKI Virginie	MDPH
BERTRAND Fanny	CD 62 SDTS
COUSSEAU Louise	CD 62 SCAA
RUDI Caroline	CD 62 SAS
SWITAJ Valérie	CD 62 SDTS
COTTIGNY Astrid	CD 62 Artois
DETOUT Arnaud	CD 62 Calaisis
FLAMBRY Caroline	CD 62 Lens Hénin
MAILLOT Juliette	CD 62 SDTS
DUBOIS Arnaud	CD 62 MPSIS (SI)

## Chefferie de projet

- Un chef de projet a été ou mis à disposition : Chef de projet transversaux au sein de la direction autonomie santé
- Missions principales confiées au chef de projet :
  - ✓ Pilotage du projet SPDA 62 en collaboration avec la directrice autonomie santé, interlocuteur privilégié :
    - avec les membres du consortium
    - avec les encadrants et agents de la direction
    - avec les autres direction et les territoires
    - avec la CNSA et le cabinet Alcimed
  - ✓ Elaboration et suivi de la feuille de route départementale en collaboration avec les pilotes de missions

- 
- 1 Consortium
  - 2 Gouvernance et équipe projet
  - 3 Conduite de la préfiguration**
  - 4 Actions réalisées et premiers impacts
  - 5 Evaluation de la préfiguration
  - 6 Suites envisagées
  - 7 Avis des membres du consortium

# Démarche générale

2024

2025

Jan      Fev      Mar      Avr      Mai      Juin      Juil      Aout      Sep      Oct      Nov      Dec

## Installation

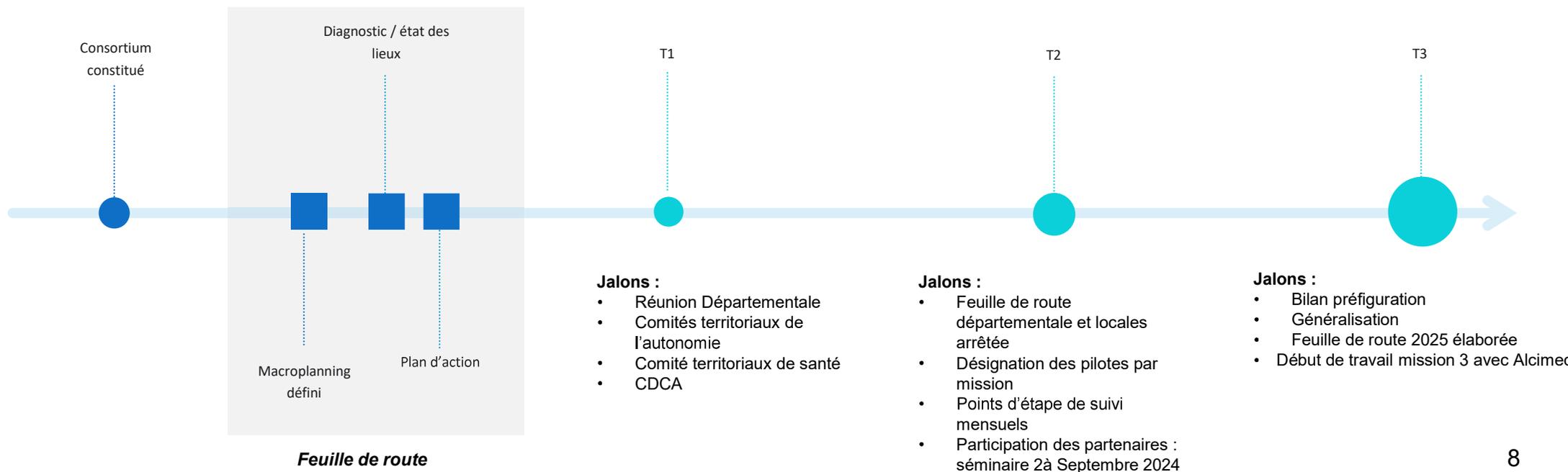
Janvier – Mars 2024

## Communication et structuration

Avril – Juillet 2024

## Mise en œuvre

Aout 2024 – Décembre 2024



- 
- 1 Consortium
  - 2 Gouvernance et équipe projet
  - 3 Conduite de la préfiguration
  - 4 Actions réalisées et premiers impacts**
  - 5 Evaluation de la préfiguration
  - 6 Suites envisagées
  - 7 Avis des membres du consortium

# Mise en œuvre / animation de la préfiguration

	Actions réalisées pendant la préfiguration	Impacts constatés à date
<b>ORGANISATION MISE EN PLACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement et portage politique au sein du CD62</li> <li>• Composition équipe projet « consortium » CD ARS préfecture et MDPH</li> <li>• Composition équipe projet CD62</li> <li>• Désignation pilote des missions de la feuille de route</li> <li>• Décision validée de faire de la CDF l'instance de pilotage de la mission 4</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portage politique reconnu au sein de l'équipe projet et des partenaires</li> <li>• Dynamique efficace au sein des équipes projets « Consortium » et CD62</li> <li>• Actions réalisées et actions en cours au cœur de la feuille de route</li> <li>• Acté lors de la dernière CDF Plénière du 28 Novembre 2024</li> </ul>
<b>PARTENARIATS / COOPERATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Webinaire réalisé au moment de l'AMI pour impliquer les différents partenaires</li> <li>• Réunion avec les acteurs départementaux en Mai 2024 (CARSAT, CAF, CPAM, Education nationale ....)</li> <li>• Comité territoriaux réalisés sur 8 territoires de Juin à Juillet 2024 avec un portage CD ARS Préfecture et MDPH</li> <li>• Présentation en CTS</li> <li>• Présentation en CDCA</li> <li>• Présentation en CDF</li> <li>• Séminaire invitant l'ensemble des partenaires du 62 tout champs confondu à participer à échange en lien avec le cahier de charges V1 et en présence de Monsieur Dominique LIBAULT</li> <li>• Présentation à l'URPSS</li> <li>• Participation au séminaire de Bordeaux organisé par la CNSA (avec les 18 départements préfigurateurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des différents partenaires</li> <li>⇒ 67 lettres de soutien apportées émanant des partenaires</li> <li>⇒ Fortes représentation sur les 8 CTA, CTS, CDCA, CDF</li> <li>⇒ Réussite du séminaire SPDA en mode hybride (hémicycle et salles connectées sur les huit territoires, Ateliers le matins et restitutions sous forme de tables rondes l'AM)</li> </ul>
<b>OUTILLAGE DEVELOPPE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuille de route départementale</li> <li>• Capsule vidéo séminaire</li> <li>• Rendu séminaire par le cabinet Alcimed</li> <li>• Création espace intranet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions réalisées et actions en cours au cœur de la feuille de route avec points réguliers (mensuels) avec les pilotes</li> <li>• Envoi d'une carte de vœux aux partenaires invités au séminaire avec capsule vidéo et rendu du cabinet alcimed</li> </ul>
<b>PARTICIPATION DES PERSONNES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication majeure du CDCA à la démarche SPDA avec présentation en bureau et en plénière</li> <li>• Séminaire : atelier dédié aux attentes des usagers PA PH</li> <li>• Une grande concertation des habitants du Pas-de-Calais envisagé au premier semestre 2025 (recueil de la parole des usagers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication dans la préparation du projet de grande concertation</li> </ul>

Les actions prévues au-delà de la préfiguration et les impacts à plus long terme seront à décrire dans la partie 6

# Mission 1 : Accueil, information et orientation

	Actions réalisées pendant la préfiguration	Impacts constatés à date
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'amélioration continue de l'accueil physique, téléphonique et numérique des habitants, au sein des sites départementaux et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du premier accueil</li> <li>• Déploiement « Rendez – vous Solidarités » : prise de RDV facilité du 1er accueil vers un accueil de 2ème niveau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail sur les process</li> <li>• Déploiement réalisé au sein de MDS</li> <li>• Réflexion autour d'un déploiement dans les maisons de l'autonomie</li> </ul>
PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser le partenariat avec les acteurs du guichet intégré (mise en place d'un label)</li> <li>• Poursuivre l'organisation du guichet intégré autonomie (90 CCAS, 50 MFS, 26 site MDS) avec un maillage complet du territoire</li> <li>⇒ Formation guichet intégré autonomie</li> <li>⇒ Formation PH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion autour d'un label SPDA avec en support le pôle, le cabinet et la DIRCOM</li> <li>• Formations guichet intégré en cours : préparation du contenu, organisation des rencontres, lancement des premières formations partenariales</li> </ul>
OUTILLAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche d'harmonisation des outils et des pratiques d'accueil de premier niveau</li> <li>⇒ Malette accueil MA</li> <li>• Démarche d'harmonisation des outils et des pratiques d'accueil de second niveau</li> <li>⇒ Processus d'orientation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Malette accueil remise à jour par les responsables de maisons de l'autonomie avec en priorité l'accueil de niveau 1</li> <li>• Groupe de travail créé : réflexion en cours avec l'idée d'une boussole d'orientation et d'une journée d'étude dédiée à l'accueil (interne CD)</li> </ul>
AUTRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de communication du département à destination des usagers : nouveaux supports</li> <li>• Refonte du site CD 62 au premier avec notamment le déploiement du site internet pour les aidants (ma boussole aidant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau flyers créés</li> <li>• Refonte effective des sites CD 62 et MDPH 62</li> <li>• Projet en cours sur un outil d'orientation d'aide aux aidants</li> </ul>

Les actions prévues au-delà de la préfiguration et les impacts à plus long terme seront à décrire dans la partie 6

# Mission 2 : Instruction des droits

	Actions réalisées pendant la préfiguration	Impacts constatés à date
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Echanges sur le reconnaissance mutuelle des évaluations avec la CARSAT et la MSA</li> <li>Poursuite la démarche d'harmonisation des pratiques d'évaluation PA PH</li> <li>Faire évoluer les pratiques de l'évaluation de la compensation de la perte d'autonomie aux besoins de la personne et de son parcours de vie : accompagner au changement de pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance des évaluations               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Convention et rapport en cours de validation</li> <li>⇒ Travail en cour sur les processus avec la CARSAT, MSA, services siège CD et territoires</li> <li>⇒ Travail en cours sur un contenu de formation pour favoriser l'interconnaissance</li> </ul> </li> <li>Harmonisation des pratiques               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuite des GT</li> <li>⇒ Mise en place de groupes de relecture des guides afin de les harmoniser</li> </ul> </li> </ul>
PARTENARIATS	Principalement avec les caisses de retraite dans le cadre de la reconnaissance mutuelle	
OUTILLAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement du dossier unique</li> <li>Réflexion aux modalités du partage d'information sur les droits et les demandes des usagers entre les partenaires du SDPA ( enjeu du SI)</li> <li>Harmonisation et interconnexion des systèmes d'information, interopérabilité : déploiement de l'OEMD</li> <li>Simplification des courriers et notifications aux usagers en lien avec la mission relation aux usagers et aux citoyens</li> <li>Travail avec la CARSAT et la MSA sur une plateforme de transmission des dossiers (TDAS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DAA déployé</li> <li>Participation à la démarche de création du SI APA : le CD 62 est département spécialiste auprès de la CNSA</li> <li>OEMD déployé : atelier d'harmonisation de la complétude planifié en Mars 2025</li> <li>Travail sur la simplification des courriers notamment avec la démarche de contrôle d'effectivité : Collaboration avec la mission relation usager</li> <li>TDAS : Participation aux webinaires CNSA, Arbitrage en cours pour intégrer la démarche de test CNSA</li> </ul>
AUTRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement de formations internes (DOCEO) et externes (CNFPT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation CNFPT réalisé en 2024 auprès de équipes d'évaluation des maisons de l'autonomie</li> </ul>

Les actions prévues au-delà de la préfiguration et les impacts à plus long terme seront à décrire dans la partie 6

# Mission 3 : Solutions concrètes

	Actions réalisées pendant la préfiguration	Impacts constatés à date
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et animation territoriale des acteurs de territoire de 2ème niveau (DAC, communauté 360, PFR, CRT, CPTS) Clarifier la notion de référence de parcours dans une approche globale et la notion d'appui/expertise des acteurs en charge de l'accompagnement et de la coordination</li> <li>• Repérage et définition des acteurs en charge de l'accompagnement des publics PH dans la mise en œuvre de leur droit: COM 360°; MA, EN, ASE, MDPH... Adapter l'outil de liaison entre acteurs : formulaire d'orientation départemental utilisé par l'ensemble des acteurs participant à la prise en charge d'un usager</li> <li>• Structuration des modalités d'accompagnement pour les personnes isolées (ex: sortant ASE, sortant de prison, ruralité, zone blanche, migrants, SDF...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail réalisé en collaboration avec le cabinet Alcimed sur l'articulation des acteurs de niveau deux. Méthode : 1- relecture des cahiers des charges par les différentes tutelles 2- Entretien avec les structures dédiés à mesurer les écarts 3- atelier dédiés à réduire les écarts s'il y a.</li> <li>• Travail en cours entre la COM360, le CD et la MDPH pour structurer les parcours et identifier les acteurs sur les différentes strates d'intervention</li> </ul>
PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relancer des instances de concertation (ex tables tactiques) sur chaque territoire</li> <li>• Renforcer les liens entre l'aide sociale à l'enfance (ASE) et le champ du handicap (médico-social et milieu ordinaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimentation réalisée sur un territoire concernant la remise en place d'instances de concertations opérationnelles</li> <li>• Travail réalisé avec le Cd et la MDPH : Travaux à poursuivre</li> </ul>
OUTILLAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter l'outil de liaison entre acteurs : formulaire d'orientation départemental utilisé par l'ensemble des acteurs participant à la prise en charge d'un usager</li> <li>• Outiller les professionnels de l'accompagnement : actions inter connaissances / information sur les dispositifs</li> <li>• Remettre à jour le guide référentiel de l'accompagnement « qui fait quoi » afin de faciliter la lisibilité entre acteurs et la notion de référence de parcours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux réalisés sur l'évolution du Formulaire d'Orientation Départemental en intra CD, A poursuivre avec les travaux d'Alcimed sur l'articulation des différents acteurs.</li> </ul>
AUTRE		

Les actions prévues au-delà de la préfiguration et les impacts à plus long terme seront à décrire dans la partie 6

# Mission 4 : Prévention, repérage, aller-vers

	Actions réalisées pendant la préfiguration	Impacts constatés à date
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de sous commissions thématiques co-animées par le Département et des membres de droit de la CDF</li> <li>Déclinaison sur chaque territoire un projet de prévention de la perte d'autonomie</li> <li>Essaier actions et bonnes pratiques en lien avec le centre de preuves de la CNSA et le futur Gerontopôle régional</li> <li>Coordination une véritable démarche de repérage des fragilités et pré fragilités en lien avec les acteurs</li> <li>Déploiement du plan de prévention des chutes au niveau des territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours pour les projets de prévention</li> <li>Gerontopole</li> <li>La démarche relative au repérage des fragilités est un objectif reporté et la priorité pour l'année 2025</li> </ul>
PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des acteurs au repérage des fragilités : webinaire, actions de com aux étudiants, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réflexion sur le contenu</li> </ul>
OUTILLAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser et outiller les acteurs de l'autonomie dans le repérage des fragilités notamment les services autonomie (outils de repérage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail sur le FOD en lien avec les critères CRT</li> </ul>
AUTRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre visible l'offre de prévention disponible sur les territoires</li> <li>Amélioration de la communication tant auprès des acteurs, que des usagers des actions de prévention développées</li> <li>Renforcement la démarche d'aller – vers avec des temps d'information du grand public (forum, journée thématique, conférence, webinaires, ateliers découverte) sur les aides, dispositifs mobilisables, sensibilisation au repérage des fragilités afin qu'il puisse être acteur de leur parcours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de news letter dédiées à l'aide aux aidants sur les territoires</li> <li>Elaboration de messages diffusés lors de la semaine bleue</li> </ul>

Les actions prévues au-delà de la préfiguration et les impacts à plus long terme seront à décrire dans la partie 6

# Articulation entre les missions et actions transversales

Actions réalisées pendant la préfiguration	Impacts constatés à date
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Organisation de temps d'informations auprès des partenaires</b><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ 8 CTA</li><li>⇒ CTS</li><li>⇒ CDCA</li><li>⇒ URSS</li><li>⇒ Réunion départementale avec la CPAM, CAF, CARSAT, MSA, Education nationale ...</li></ul></li><li>• <b>Organisation d'un séminaire participatif avec les différents partenaires</b><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Séminaire en mode hybride (Hémicycle à Arras + 8 salles connectées : différents territoires)</li><li>⇒ Atelier au matin avec notamment un groupe usagers PA / PH</li><li>⇒ Table ronde (restitutions des ateliers) l'après-midi</li><li>⇒ Participation du CD (vice présidentes), de l'ARS (DG adjoint), de la préfecture (sous préfet), de la CNSA et Monsieur D LIBAULT</li><li>⇒ Co animation ARS (DD) et CD (DGA)</li><li>⇒ Capitalisation de la journée par le cabinet Alcimed</li><li>⇒ Réalisation d'une capsule vidéo</li></ul></li><li>• <b>Réflexion sur la réalisation d'un grande concertation des habitants du Pas-de-Calais en 2025</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dynamique identifiée entre le CD, l'ARS, la préfecture et la MDPH</li><li>• Implication formalisé des partenaires des différents champs (social, médicosocial et sanitaire)</li><li>• Participation des usagers à la démarche SPDA</li><li>• Feuille de route présentée et valorisée (au niveau départemental et local)</li> <li>• <b>Projet en cours</b><ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Positionnement et portage politique affirmé</li><li>⇒ Structuration du projet, mise en place d'une équipe projet</li><li>⇒ Participation active du CDCA</li><li>⇒ Accueil de 2 jeunes volontaires en services civiques pour recueillir la parole des habitants du Pas-de-Calais</li></ul></li></ul>

Les actions prévues au-delà de la préfiguration et les impacts à plus long terme seront à décrire dans la partie 6

- 
- 1 Consortium
  - 2 Gouvernance et équipe projet
  - 3 Conduite de la préfiguration
  - 4 Actions réalisées et premiers impacts
  - 5 Evaluation de la préfiguration**
  - 6 Suites envisagées
  - 7 Avis des membres du consortium

# Evaluation de la préfiguration

	Difficultés rencontrées	Facteurs clés de succès
<b>Pilotage de la préfiguration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Timing serré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cohésion entre les membres du consortium</li> <li>Adhésion des partenaires et usagers</li> <li>Dynamique départementale et locale existante depuis plusieurs années</li> </ul>
<b>Animation de la préfiguration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Timing serré et disponibilité de tous pas toujours possible à la vue des agendas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de projet identifié et légitimé par le consortium et les partenaires</li> <li>Soutien / appui de la CNSA et du cabinet Alcimed</li> <li>Présence des acteurs phares du SPDA lors des manifestations (séminaires)</li> </ul>
<b>Coopération entre les professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Beaucoup de « nouvelles » structures (DAC, COM360, CRT, CPTS, MISA) n'ayant pas participé à la dynamique antérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volonté et soutien politique fort</li> <li>Coopération efficace entre les membres du consortium</li> <li>Maillage existant au sein du Pas-de-Calais depuis plus de 14 ans</li> </ul>
<b>Mission 1</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe déjà travaillé en amont au sein du CD et repositionné comme le bloc prioritaire pour une mise en œuvre effective du SPDA dans le Pas-de-Calais (également un engagement du schéma autonomie en cours)</li> </ul>
<b>Mission 2</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Axe déjà travaillé en amont au sein du CD et repositionné un bloc essentiel notamment avec reconnaissance mutuelle des évaluations (également un engagement du schéma autonomie en cours)</li> </ul>
<b>Mission 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Beaucoup de « nouvelles » structures (DAC, COM360, CRT, CPTS, MISA)</li> <li>Existence de multitudes d'outils en fonction des différentes structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volonté partagé du consortium de travailler sur la fluidification des articulations des acteurs de niveaux deux</li> </ul>
<b>Mission 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service dédié à la mise en place de la prévention en cours de structuration au sein de la direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de chargés de prévention sur les territoires</li> <li>Conférence des financeurs structurée</li> </ul>
<b>Participation des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sujet transversal qui n'a pas été identifié dans la V1 du cahier des charges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement essentiel des VP et du CDCA</li> <li>Intérêt des différents usagers (exemple de l'implication lors du séminaire)</li> <li>Portage et engagement des 2 vices présidentes du Département</li> </ul>
<b>Autre</b>		

- 
- 1 Consortium
  - 2 Gouvernance et équipe projet
  - 3 Conduite de la préfiguration
  - 4 Actions réalisées et premiers impacts
  - 5 Evaluation de la préfiguration
  - 6 Suites envisagées**
  - 7 Avis des membres du consortium



# Mise en œuvre / animation du SPDA

	Actions envisagées à l'issue de la préfiguration
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre l'animation du consortium tout en créant un consortium restreint</li><li>• Création d'une gouvernance made in Pas-de-Calais</li><li>• Création d'un label SPDA (charte d'engagement) avec l'objectif d'avoir 100% des accueils labélisés</li></ul>
PARTENARIATS / COOPERATIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conforter le maillage engagé depuis des années</li><li>• Formaliser un conventionnement socle départemental et des conventionnements locaux et faire du LABEL l'outil de mise en visibilité du SPDA pour les usagers, gage de qualité et de cohérence territoriale</li></ul>
OUTILLAGE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un outil de liaison commun</li><li>• Créer un outil de pilotage du suivi de la feuille de route départementale</li><li>• Convention</li><li>• Labelisation</li></ul>
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communiquer autour du label SPDA</li></ul>
PARTICIPATION DES PERSONNES	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation d'une grande concertation recueillant la parole des usagers du Pas-de-Calais</li></ul>
AUTRE	



# Mission 1 : Accueil, information et orientation

	Actions envisagées à l'issue de la préfiguration
ORGANISATION	<b>Guichet intégré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Retravailler les tableaux de bord et suivi des formations</li><li>• Mettre en place un catalogue de formations partagées avec les partenaires</li></ul>
PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre les formations guichet autonomie</li><li>• Formaliser les partenariats avec les acteurs du guichet intégré (mise en place d'un label)</li></ul>
OUTILLAGE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'un outil numérique permettant aux aidants d'être informé et orienté</li><li>• Développement du « Rendez vous solidarité » au sein du 62</li><li>• Mise en place d'une boussole départementale d'orientation</li><li>• Actualisation des outils d'information et déploiement d'une stratégie d'adaptation des supports</li></ul>



## Mission 2 : Instruction des droits

	Actions envisagées à l'issue de la préfiguration
<b>ORGANISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un véritable lien entre acteurs de l'évaluation</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer une convention de reconnaissance mutuelle des évaluations CD CARSAT MSA</li><li>• Formaliser les process entre équipe d'évaluation CD Caisses</li><li>• Etablir un plan de formation dédié aux évaluateurs</li><li>• Poursuivre la démarche d'harmonisation des pratiques</li></ul>
<b>OUTILLAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valider les champs de complétudes de l'OEMD</li><li>• Créer un outils de repérage des fragilités en lien avec la mission 4</li></ul>



## Mission 3 : Solutions concrètes

	Actions envisagées à l'issue de la préfiguration
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"><li>• Statuer sur le rôle de chacun et les liens possibles entre structures de différents champs</li></ul>
PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formaliser une articulation entre les différents acteurs de niveau deux afin de rendre celle-ci plus claire et plus simple</li><li>• Créer des procédures</li></ul>
OUTILLAGE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un outil de liaison commun entre les différentes champs sur le principe du FOD</li></ul>



## Mission 4 : Prévention, repérage, aller-vers

	Actions envisagées à l'issue de la préfiguration
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer une organisation de repérage des fragilités (articulation siège territoires)</li></ul>
PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impliquer les partenaires à la démarche de repérage des fragilités</li></ul>
OUTILLAGE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer un outils commun de repérage des fragilités</li></ul>

- 
- 1 Consortium
  - 2 Gouvernance et équipe projet
  - 3 Conduite de la préfiguration
  - 4 Actions réalisées et premiers impacts
  - 5 Evaluation de la préfiguration
  - 6 Suites envisagées
  - 7 Avis des membres du consortium**



# Avis et recommandations des membres du consortium et du CDCA relatif à la préfiguration du SPDA et à sa généralisation

Membres du consortium et CDCA	Modalité de recueil de l'avis	Avis



# Annexe



# Annexe

## Rappel : Compte rendu financier

La convention prévoit la remise à la CNSA, avant la fin de la durée de la convention, d'un compte rendu financier retraçant les dépenses et les recettes effectivement affectées au projet. Voici pour rappel la trame de compte rendu financier proposé dans la convention.

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants en € (TTC)	Postes	Montants en € (TTC)
Charges de personnel affectées au projet	€	Recettes hors subventions	€
Charges de personnel permanent	€	Ressources propres	€
Charges de personnel temporaire	€	Autres recettes – Ligne 1	€
Achat de prestations (détailler)	€	Autres recettes – Ligne 2	€
Achat de prestations 1	€	Subventions acquises	€
Achat de prestations 2	€	Subvention acquise – CNSA	€
Achat de prestations 3	€	Subvention acquise – Organisme 1	€
Dépenses annexes	€	Subvention acquise – Organisme 2	€
Achats (matières et fournitures)	€	Subvention acquise – Organisme 3	€
Frais de mission, déplacements	€	Subvention acquise – Organisme 4	€
Matériel dédié au projet	€	Subvention acquise – Organisme 5	€
Forfait de gestion administrative	€	Subventions en cours de demande	€
Autres dépenses liées au projet	€	Subvention en cours de demande – Organisme 1	€
Autres dépenses 1	€	Subvention en cours de demande – Organisme 2	€
Autres dépenses 2	€	Subvention en cours de demande – Organisme 3	€
Autres dépenses 3	€		
TOTAL DEPENSES	€	TOTAL RECETTES	€

**spda@cnsa.fr**

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)



[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

[www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr)

66, avenue du Maine  
75682 Paris cedex 14



CADRE D'ADHESION DE  
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
**SOUTIEN A L'INGENIERIE DE DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC  
DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE (SPDA) - 2025**

La CNSA lance auprès des Conseils départementaux un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Soutien à l'ingénierie de déploiement du SPDA ».

Le présent cadre d'adhésion a pour objet de préciser l'objet et les modalités de gestion de cet appel à manifestation d'Intérêt (I) ainsi que les modalités d'exécution et de financement des projets (II).

## **I Appel à manifestation d'intérêt « Soutien à l'ingénierie de déploiement du SPDA »**

### **1. Contexte**

La loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie donne naissance au SPDA au bénéfice des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Ce service public porte sur quatre grandes missions :

- L'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation ;
- L'instruction et l'évaluation des demandes de prestations et l'accès aux droits ;
- Le soutien à des parcours personnalisés, continus et coordonnés ;
- Le repérage des fragilités, la prévention de la perte d'autonomie et les actions « d'aller vers ».

Sa mise en œuvre repose sur un principe de coopération et de co-responsabilité entre acteurs. Un cahier des charges national fixe les engagements de service public à respecter en termes de service rendu aux personnes. Il s'agit d'un cadre commun de référence garant de l'équité de traitement auquel les personnes doivent pouvoir prétendre en tout lieu du territoire national. Les acteurs territoriaux compétents pour concrétiser ce service public sont ainsi guidés et peuvent dresser ensemble un état des lieux de la situation à l'échelle de leur territoire et formaliser un plan d'actions pour l'amélioration de la qualité du service rendu ancré dans leur réalité et leurs priorités. Les modalités d'organisation et les priorités d'actions pour atteindre les engagements fixés par le cahier des charges national sont définies et mises en œuvre dans chaque département, compte tenu de leurs spécificités.

Cette démarche de service public repose sur une volonté durable d'amélioration en continu. Elle a vocation à faire progresser le service rendu pour tous, dans le respect des compétences de chacun de ses membres, des actions existantes, des coopérations et partenariats qui font la force des territoires. Le soutien à l'autonomie implique pour être efficace de dépasser les cloisonnements existants et de renforcer la coopération entre les différents acteurs impliqués dans la conduite des missions de ce service public. La dynamique de coopération et de

territorialisation qu'il implique nécessite de s'inscrire dans un temps long, cohérent et cadencé autour de priorités.

La loi confie la coordination du SPDA au département ou à la collectivité exerçant les compétences départementales : il impulse la stratégie à l'échelle du territoire départemental en lien étroit avec l'ARS et joue un rôle de coordination des acteurs impliqués dans la conduite des missions de ce service public, au service de la coopération, de la territorialisation et ainsi de la simplification des parcours pour les personnes en proximité. Ce rôle est matérialisé dans la gouvernance du SPDA : le président du Conseil départemental assure la présidence de la conférence territoriale de l'autonomie (CTA) et la vice-présidence est assurée par le directeur général de l'ARS.

La CNSA interviendra pour favoriser le suivi de la dynamique et l'équité territoriale par l'échange de pratiques, d'expériences, d'outils entre les territoires et propose pour 2025 un soutien à l'ingénierie de déploiement du SPDA pour les conseils départementaux.

## **2. Les conseils départementaux éligibles**

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise l'ensemble des départements ou collectivités exerçant les compétences départementales, y compris les territoires ayant été retenus comme préfigurateurs du SPDA en 2024.

L'ensemble des dossiers recevables, tel que précisé au point 4, feront l'objet d'un soutien financier.

## **3. Objet du présent AMI**

Le budget de la CNSA, mobilisé dans le cadre du présent AMI, vise à apporter un soutien financier à l'ingénierie de mise en place et de pilotage du SPDA, notamment à travers les actions suivantes :

- La structuration et l'animation de la gouvernance du SPDA ;
- L'animation de la démarche, la mobilisation et la coordination des acteurs membres du SPDA dans une logique de responsabilité partagée ;
- La mobilisation des personnes concernées et de leurs représentants dans un cadre de participation accessible ;
- La formalisation et la préparation du suivi du programme d'actions annuel prévu par la loi ;
- Le pilotage de la qualité de service au travers de l'analyse partagée d'indicateurs produits et suivis de manière partagée localement.

Le soutien financier pourra notamment couvrir les dépenses, non limitativement énumérées, suivantes, au service de la démarche territoriale :

- Frais de personnel liés à la mise en œuvre opérationnelle du projet SPDA,
- Frais liés à la mobilisation de prestations intellectuelles (prestations d'étude, animation de groupes de travail, appui méthodologique pour la structuration de la démarche),
- Frais liés à la communication vers les professionnels, parties prenantes du SPDA,
- Frais liés à l'accessibilité des travaux,
- Frais liés à la formation des professionnels, parties prenantes du SPDA.

Il s'agit de crédits de fonctionnement.

#### **4. Le dossier de candidature**

Pour pouvoir bénéficier de ce financement, et si leur dossier est recevable, les Conseils départementaux<sup>1</sup> intéressés doivent adhérer au présent cadre de l'appel à manifestation d'intérêt en s'engageant à respecter l'ensemble des conditions d'utilisation (II) des fonds qui seront mis à leur disposition si leur candidature était retenue.

Les Conseils départementaux sont invités à faire part de leur candidature à la CNSA, à l'adresse [spda@cnsa.fr](mailto:spda@cnsa.fr) d'ici le **16/06/2025 avant 17h (heure de Paris)**. **Toute candidature déposée après cette date ou sur une autre boîte mél ne sera pas recevable.**

Pour être recevable, toute candidature déposée doit contenir :

- **L'annexe 1 complétée et datée** : cette annexe présente la demande de subvention et l'acceptation des engagements du Conseil départemental dans le cadre de l'AMI ; cette annexe devient partie intégrante du présent cadre d'adhésion et matérialise l'engagement formel du département à respecter les clauses du présent cadre d'adhésion.
- **L'annexe 3** : le **RIB** du Conseil départemental.

Tous les documents doivent être transmis **en version PDF**.

**IMPORTANT** : S'il est prévu une délibération du Conseil départemental validant son adhésion au présent cadre et que celle-ci n'a pas encore eu lieu à cette date, l'annexe 1 est transmise non signée et devra être accompagnée d'un acte d'engagement (cf. modèle en **annexe 2**) au plus tard le **16/06/2025**. Pour valider la recevabilité de la candidature, l'annexe 1 devra être transmise, signée, à la CNSA au plus tard le **18/08/2025** (avant 17h00 heure de Paris sur la même adresse mél).

## **II – Modalités d'attribution du financement, de gestion des fonds et d'exécution du cadre d'adhésion**

### **1. Engagements de la CNSA : montant de la subvention de la CNSA et modalités de versement de la subvention**

La CNSA s'engage à verser au Conseil départemental une subvention d'un montant forfaitaire et définitif de 43 000€.

La subvention accordée dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt sera attribuée au Conseil départemental en un versement unique dans le délai d'un mois suivant la notification de la décision prise par le Directeur de la CNSA. Ce montant vise à couvrir les dépenses

---

<sup>1</sup> Et collectivités à compétences départementales

effectuées dans le cadre du lancement de la mise en œuvre du SPDA à compter du 1er avril 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le versement est effectué par virement sur le compte bancaire du Conseil départemental dont le RIB est fourni en annexe 3.

L'ordonnateur de la dépense est le Directeur de la CNSA.

Le comptable assignataire de la dépense est le Directeur comptable de la CNSA.

## **2. Engagements du Conseil départemental**

La mise en place du SPDA dans le respect du cahier des charges national fixé par arrêté ministériel s'inscrit dans une politique publique de temps long et l'atteinte d'un haut niveau de qualité de service sur l'ensemble des missions sera soutenue par une démarche progressive d'amélioration continue.

Pour les territoires, cela suppose une appropriation des engagements de service rendu inscrits dans le cahier des charges national, avec pour ambition d'assurer un service public dans tous les départements, tout en s'appuyant sur des modalités de mise en œuvre propres à leurs spécificités.

Comme l'a énoncé la Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap aux Présidents de conseil départementaux et aux Directeurs des agences régionales de santé, les objectifs pour les territoires en 2025 sont de :

1. Dresser ensemble un état des lieux de la situation à l'échelle du territoire au regard des engagements inscrits dans le cahier des charges national,
2. Installer la conférence territoriale de l'autonomie prévue à l'article L. 149-7 du code de l'action sociale et des familles et définir les modalités de travail
3. Formaliser des axes prioritaires de travail en fonction des besoins identifiés dans le territoire. Ces axes prioritaires aboutiront dès 2026 à un programme annuel d'actions porté par les membres du SPDA, en fonction des spécificités du territoire

A ce titre, le Conseil départemental s'engage auprès de la CNSA à :

- Mobiliser l'ingénierie de mise en œuvre du SPDA au service d'une dynamique de coopération et de territorialisation entre les différents acteurs impliqués dans la conduite des missions du SPDA ;
- Définir un cadre facilitant la coordination avec l'ARS pour l'animation des membres du SPDA, en lien notamment avec la convention tripartite CD-ARS-CNSA ;
- Désigner un ou des référent(s) SPDA dont il est attendu une participation active aux travaux de partage de bonnes pratiques et de co-construction animés par la CNSA dans le cadre de la généralisation du SPDA,
- Transmettre une synthèse sur la mise en œuvre du SPDA dans le format présenté à l'annexe 4 avant le 16/02/2026.

## **3. Durée du cadre d'adhésion**

Le présent cadre est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 16/02/2026.

#### **4. Sanction et résiliation du cadre d'adhésion**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent cadre d'adhésion, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

#### **5. Données à caractère personnel**

Sécurité et confidentialité des données : toute donnée à caractère personnel en relation avec le présent cadre d'adhésion devra respecter le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil.

Les parties au présent cadre d'adhésion s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier :

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, ci-après « RGPD » ;

La Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Le Décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 susmentionnée.

Les données à caractère personnel collectées, le cas échéant, par la CNSA sont strictement nécessaires au traitement de l'attribution de la subvention objet du présent cadre d'adhésion. Les informations sont collectées pour le seul usage de ce traitement et seront utilisées en interne par la CNSA.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément aux articles 12 à 21 du Règlement général de la protection des données (RGPD), toute personne dispose des droits suivants au regard de ses données personnelles en prouvant son identité :

- droit d'information (articles 13 et 14 du RGPD) : lors de la collecte des données ou après sur le traitement de ses données
- droit d'accès (article 15 du RGPD) : auprès du responsable de traitement, il est possible d'obtenir toute information concernant la gestion des données personnelles (finalité, catégorie de données traitées, destinataires...). Le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la CNSA peut être joint à l'adresse mail suivante [demandes-rgpd@cnsa.fr](mailto:demandes-rgpd@cnsa.fr) ;
- droit de rectification (article 16 du RGPD) : il est possible de demander à tout moment la rectification de données personnelles inexactes ;
- droit à l'effacement (article 17 du RGPD) : il est possible de demander que le responsable de traitement efface toutes les données quand elles ne sont plus utiles au traitement ou que celui-ci est terminé ;
- droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD) : suspension du traitement des données personnelles si le traitement est jugé illicite ou qu'il n'est plus utile ;
- droit à la portabilité de ses données (article 20 du RGPD) : récupérer les informations transmises dans un format structuré permettant le transfert vers un autre tiers, voire même demander le transfert direct vers un tiers désigné ;

- droit d'opposition (article 21 du RGPD) : sauf motif légitime du responsable de traitement, il est possible de s'opposer au traitement de ses données personnelles.

En tant que responsable de traitement dans le cadre de l'exécution du présent cadre d'adhésion, le Conseil départemental est garant du respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles.

La durée du traitement des données à caractère personnel correspond à la durée du présent cadre d'adhésion.

La durée de conservation des données à caractère personnel est de 3 ans à compter de la fin du présent cadre d'adhésion.

## ***6. Médiation obligatoire préalable***

Les parties s'engagent à favoriser une solution amiable en cas d'inexécution partielle ou totale des obligations conventionnelles qui pourraient être à l'origine d'un contentieux. Il est convenu entre les parties que cette médiation est le préalable obligatoire avant toute action en justice. Les parties conviendront du choix du médiateur.

## ***7. Litiges***

Les litiges survenant du fait de l'exécution de la présente procédure seront portés devant le Tribunal Administratif de Paris.

## ***8. Annexes***

- Annexe 1 : Demande de subvention et acceptation des engagements
- Annexe 2 : Acte d'engagement
- Annexe 3 : RIB du Département
- Annexe 4 : Synthèse sur la mise en œuvre du SPDA

A Paris, le **XX/XX/2025**

**Maelig Le Bayon**

Directeur de la CNSA

## Annexe 1 – Demande de subvention et acceptation des engagements

### A imprimer sur papier entête

**Demande de subvention et acceptation des engagements du  
Département/Métropole/Collectivité de **XXX en toutes lettres**  
dans le cadre de l'AMI  
« Soutien à l'ingénierie de déploiement du SPDA – 2025 »,  
lancé par la CNSA le **XXX 2025****

Je soussigné(e) **XXXX** en qualité de **XXXX**,

Conformément au cadre d'adhésion dédié à l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien à l'ingénierie de déploiement du SPDA – 2025 »,

- Je m'engage à respecter l'ensemble des conditions décrites dans ledit cadre d'adhésion ;
- Je m'engage à déployer une ingénierie de mise en œuvre du SPDA au service d'une dynamique de coopération et de territorialisation entre les différents acteurs impliqués dans la conduite des missions du SPDA ;
- Le ou les référents SPDA, interlocuteurs opérationnels de la CNSA pour l'animation collective de la mise en œuvre du SDPA, sont :

Référent 1 :

- Nom, Prénom :
- Fonction :
- Adresse mél :
- Téléphone :

Référent 2 :

- Nom, Prénom :
- Fonction :
- Adresse mél :
- Téléphone :

Date :

Signature :

## Annexe 2 – Acte d'engagement

Si la délibération n'a pas encore eu lieu dans le département au 16 juin 2025.

### A imprimer sur papier entête

**Acte d'engagement du Département/Métropole/Collectivité de **XXX** en toutes lettres**  
**dans le cadre de l'AMI**  
**« Soutien à l'ingénierie de déploiement du SPDA – 2025 »,**  
**lancé par la CNSA le **XXX** 2025**

Je soussigné(e) **XXXX** en qualité de **XXXX**,

Conformément au cadre d'adhésion dédié à l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien à l'ingénierie de déploiement du SPDA – 2025 »,

- Je m'engage à respecter l'ensemble des conditions décrites dans ledit cadre d'adhésion ;
- Ce dossier est déposé sous réserve d'une validation par l'instance départementale qui délibérera le **JJ/MM/2025**. Le résultat du vote figurant sur la délibération départementale sera communiqué expressément à la CNSA **avant le 18/08/2025 à 17h (heure de Paris), accompagné de l'annexe 1 ci-jointe, à l'identique, signée**. Si cette transmission n'est pas réalisée dans les temps, la candidature ne sera pas recevable.

Date :

Signature :

## **Annexe 3 – RIB du Conseil départemental**

## Annexe 4 - Synthèse sur la mise en œuvre du SPDA

### 1. Schéma de gouvernance

Décrivez de façon synthétique le schéma de gouvernance mis en place à l'appui du tableau suivant :

Instances de gouvernance et de pilotage	Prérogatives	Membres	Fréquence de réunion
Ex : CTA (format plénier ou resserré), commissions thématiques, équipe projet	xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	xxx	xxx

### 2. Axes prioritaires de travail identifiés par la conférence territoriale de l'autonomie

Listez les axes de travail validés par la CTA en fonction des besoins identifiés dans le territoire et au regard des engagements inscrits dans le cahier des charges national du SPDA

Mission	Axes prioritaires de travail
Accueil, information et mise en relation	• xxx
Evaluation et des instruction des droits	• xxx
Soutien à des parcours personnalisés, continus et coordonnés	• xxx
Repérage, prévention, aller-vers	• xxx
Transverses	• xxx

### 3. Emploi de la subvention

Par la présente synthèse, le Conseil départemental atteste que les crédits attribués ont été dépensés à hauteur de **XXX** euros et consacrés à l'ingénierie de mise en place et de pilotage du SPDA, et notamment aux actions suivantes :

- nature de l'action ou de la modalité

- nature de l'action ou de la modalité
- ...

#### 4. Actions significatives valorisables (optionnel)

*Décrivez de façon synthétique la ou les actions déjà mises en œuvre ou inscrites dans le programme annuel d'actions validé par la CTA que vous souhaiteriez valoriser au regard de son impact en termes de simplification des démarches et du parcours des personnes en situations de handicap, des personnes âgées ou de leurs aidants. Ces actions pourraient potentiellement faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'animation collective organisée par la CNSA pour accompagner la mise en œuvre du SPDA.*

Intitulé de l'action A compléter valorisables	
<b>Objectif de l'action</b>	• xxx
<b>Public cible (personnes concernées et/ou professionnels)</b>	• xxx
<b>Pilote(s)</b>	• xxx
<b>Parties prenantes</b>	• xxx
<b>Modalités de mise en œuvre et étapes</b>	• xxx
<b>Résultats attendus / impacts constatés si l'action est déjà mise en œuvre</b>	• xxx
<b>Eventuels compléments d'information à porter à notre connaissance</b>	• xxx

Intitulé de l'action A compléter valorisables	
<b>Objectif de l'action</b>	• xxx
<b>Public cible (personnes concernées et/ou professionnels)</b>	• xxx
<b>Pilote(s)</b>	• xxx
<b>Parties prenantes</b>	• xxx
<b>Modalités de mise en œuvre et étapes</b>	• xxx
<b>Résultats attendus / impacts constatés si</b>	• xxx

**l'action est déjà  
mise en œuvre**

**Eventuels  
compléments  
d'information à  
porter à notre  
connaissance**

- xxx

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction de l'Autonomie et de la Santé  
Service de Coordination et d'Appui Autonomie

RAPPORT N°62

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 7 JUILLET 2025**

### **BILAN DE LA PHASE DE PRÉFIGURATION 2024 ET DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE DANS LE PAS-DE-CALAIS EN 2025**

Le Pas-de-Calais a été retenu, en 2023, pour préfigurer le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) au travers de la collaboration entre le Département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture. Ce rapport informatif propose un bilan de cette année de préfiguration et trace les perspectives du déploiement pour l'année 2025.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Pacte des solidarités humaines et tout particulièrement sa déclinaison opérationnelle, le schéma départemental de l'autonomie « Vivre en autonomie dans un département inclusif 2023-2027 ».

#### **I. Rappel des éléments de contexte**

Dans le prolongement des travaux conduits par Dominique Libault, Président du Haut-conseil au financement de la protection sociale et directeur de l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale, et la remise de son rapport « Vers un service public territorial de l'autonomie » en mars 2022, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en septembre 2023. Cet AMI a permis de sélectionner dix-huit départements préfigurateurs, dont le Pas-de-Calais, afin de bâtir un cahier des charges facilitant le déploiement d'un SPDA.

Le SPDA, a pour objectif de simplifier le quotidien et les démarches des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et de garantir la continuité de leur parcours et leur maintien à domicile. Sa mise en œuvre s'inscrit dans une démarche de consortium d'acteurs emmenée par le Conseil départemental.

Ainsi, le SPDA doit permettre de :

- simplifier les démarches pour les personnes ;
- rendre accessible l'information ;
- renforcer l'effectivité des droits et parcours des personnes ;
- garantir l'équité de traitement sur le territoire ;

- s'engager sur un service rendu et un niveau de qualité ;
- favoriser la participation et l'exercice de la citoyenneté ;
- intégrer la prévention.

Le département du Pas-de-Calais a répondu à cette appel à manifestation d'intérêt avec la MDPH, la Préfecture et l'ARS. La candidature du Pas-de-Calais a été retenue au regard notamment :

- d'une cohérence entre les objectifs du SPDA et les ambitions affirmées du projet de mandat 2022 – 2027 et du pacte des solidarités humaines du Département ;
- d'une organisation territoriale installée cohérente avec l'offre de services du SPDA ;
- d'un pilotage départemental garant de l'équité des réponses et de l'harmonisation des pratiques ;
- d'une gouvernance installée et organisée, prémices du consortium du SPDA avec notamment la conférence des financeurs de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif, co-présidée par l'ARS et le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)).

## **II. La préfiguration en 2024 dans le Pas-de-Calais**

Cette année de préfiguration a consisté en :

- la participation à la rédaction d'un cahier des charges national ;
- la poursuite des actions déjà engagées localement qui portent leurs fruits et répondent aux attendus nationaux ;
- l'expérimentation de nouvelles modalités d'interventions et de collaborations.

Le Département, la MDPH, la Préfecture et l'ARS ont donc défini, en collaboration avec la CNSA, une feuille de route pour déployer le SPDA sur le Pas-de-Calais. Cette feuille de route a été installée suite à la constitution d'un comité départemental et l'organisation de 8 Comités Territoriaux Autonomie (CTA) avant l'été 2024.

Un séminaire départemental a été organisé en septembre dernier, en mode hybride, rassemblant l'ensemble des parties prenantes, en simultané à l'hôtel du Département et sur les territoires en salles connectées. Cet événement, de grande ampleur, regroupant 300 partenaires, a été l'occasion, en présence de Dominique Libault et de la CNSA, de rappeler les réussites collectives et d'identifier les points de progression de manière très concrète pour le déploiement 2025. Des usagers ont pu directement contribuer à sa construction en participant à deux ateliers dédiés.

En Janvier 2025, cette phase de préfiguration s'est terminée au profit d'une généralisation de la démarche à l'ensemble des départements.

## **III. Focus sur les actions concrètes**

En matière d'accueil, d'information et d'orientation :

- déploiement de « Rendez – vous Solidarités » à la MDPH et au sein des Maisons Département Solidarité (MDS). Ainsi, 289 rendez-vous ont été posés depuis le début du déploiement par la MDPH en fin d'année 2024 : 154 pour un besoin d'informations sur le dossier en cours et 135 pour un besoin d'informations sur les droits et aides existantes ;
- élargissement du réseau d'accueils de proximité de la MDPH par des conventionnements avec les CCAS et les France services et par la formation des secrétariats de site des MDS ;
- proposition d'un programme de formations organisées par les maisons de l'autonomie sur chaque territoire à destination des professionnels de l'accueil (CCAS, France services, mairies). Lancées à partir du second semestre 2024, elles portent sur les thèmes suivants : bien vieillir chez soi, la protection des majeurs vulnérables, l'aide aux aidants, les dispositifs

- d'accompagnement ;
- construction de nouveaux outils de communication à destination des usagers : refonte des sites Conseil Départemental 62 et MDPH, projet en cours d'une nouvelle plateforme d'information sur l'aide aux aidants, marque-page Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et leur déclinaison en Facile à Lire et à Comprendre pour les visites à domicile.

#### En matière d'instruction des droits :

- intensification des échanges pour tendre à une reconnaissance mutuelle des évaluations avec la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et la Mutualité sociale agricole (MSA) : élaboration d'une convention (validée en février 2025), élaboration de procédures de réorientation de dossiers, mise en place d'une plateforme sécurisée de transmission des dossiers ;
- finalisation et diffusion aux évaluateurs des MDS des guides d'harmonisation des pratiques d'évaluation de l'APA et la PCH, mise en place d'une vaste formation des personnels des maisons de l'autonomie et de la direction des finances, à la PCH et au Chèque emploi service universel (CESU) ;
- déploiement de l'outil d'évaluation multidimensionnel à l'interne du Conseil Départemental ;
- participation aux travaux conduits par la CNSA sur le déploiement du système d'information national pour l'APA.

#### En matière d'appui aux solutions concrètes :

- état des lieux et lancement des travaux de structuration des coopérations entre les acteurs de l'accompagnement et de la coordination des parcours de 2ème niveau avec l'appui du cabinet Alcimed mandaté par la CNSA ;
- expérimentation d'un formulaire d'orientation départementale en MDS ;
- expérimentation sur le territoire de Lens-Hénin de concertations opérationnelles.

#### En matière de prévention, de repérage des fragilités, de l'aller vers :

- mise en place de sous commissions thématiques co-animées par le Département et des membres de droit de la commission des financeurs (ex-conférence des financeurs) ;
- amélioration de la communication tant auprès des acteurs, que des usagers des actions de prévention et de l'offre disponible sur les territoires (création d'une newsletter, guides sur les territoires) ;
- renouvellement du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

### **IV. Perspectives 2025**

Suite à cette phase de préfiguration et en cohérence avec le décret d'application et le cahier des charges de la CNSA, le Département, l'ARS, la MDPH et la Préfecture ont formalisé un programme d'actions pour 2025 afin de poursuivre la dynamique enclenchée :

- créer une gouvernance « made in Pas-de-Calais » :
  - o il s'agira de signer avant la fin d'année 2025, une convention tripartite avec la CNSA, l'ARS et la MDPH qui posera les bases de cette gouvernance et d'asseoir l'animation des instances départementales et territoriales en les ajustant au cahier des charges de la CNSA.
- consolider l'animation du partenariat au niveau départemental et territorial

- en matière d'accueil, d'information et d'orientation :
- il s'agira de créer un label SPDA (charte d'engagements), de formaliser les coopérations au local autour des MDS et d'outiller et former les professionnels d'accueil des différentes structures dans la continuité des actions engagées en 2024.
  - finaliser la reconnaissance mutuelle des évaluations avec la CARSAT et la MSA, pour faciliter l'accès aux aides pour les personnes âgées en perte d'autonomie, d'en faire le bilan et d'envisager son extension à d'autres caisses de retraite.
  - mettre en cohérence notamment Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) et la Communauté 360 en matière d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie en s'appuyant sur les préconisations du cabinet ALCIMED.
  - réaliser un point d'étape en matière de stratégie de prévention et un état des lieux des pratiques en matière de repérage des fragilités dans le but de construire une culture partenariale commune.
  - aller vers les habitants du Pas-de-Calais, en lien avec le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie, au travers d'actions de concertations variées.

#### **V. Candidature du Conseil départemental à l'Appel à manifestation d'intérêt de la CNSA**

Pour mener à bien ces travaux, le Département soumettra sa candidature auprès de la CNSA dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Cet AMI vise à apporter un soutien financier à l'ingénierie pour le déploiement du SPDA sur les territoires.

La subvention dans le cadre de cet AMI est de 43 000 €. Elle permettrait notamment de couvrir les dépenses liées au poste de chef de projet au sein de la direction autonomie et santé, dédié à la structuration et l'animation opérationnelle de la démarche, à la mobilisation des partenaires et la formalisation, la déclinaison et l'évaluation du programme d'actions pour 2025.

En annexe de ce rapport figurent :

- le bilan de la préfiguration transmis à la CNSA : « le Service Public Départemental de l'Autonomie – Bilan final » (annexe 1) ;
- l'AMI « Soutien à l'ingénierie de déploiement du service public départemental de l'autonomie – 2025 » (annexe 2).

Tels sont les principaux éléments du bilan qui sont portés à votre connaissance.

Il convient de porter ces éléments à votre connaissance.

Ce rapport a été présenté pour information à la 2ème Commission - Solidarités Humaines du 24/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY